

Multimedia Content Creator (BF)

Remplace: INFOformation&profession «Multimedia Content Creator (BF), projet» du 17.12.2025.

► Le règlement d'examen professionnel a été approuvé par le SEFRI le 11 février 2026.

Description brève

Les Multimedia Content Creators conçoivent et produisent des contenus audiovisuels. Ils/elles travaillent dans des entreprises qui gèrent leurs propres contenus de communication marketing. Il s'agit généralement de grandes entreprises, de PME, d'agences de publicité, de sociétés de production ou d'entreprises médiatiques. Ils/elles sont responsables de la création et de la production de contenus multimédias en tenant compte des exigences spécifiques de chaque canal de communication. Les Multimedia Content Creators sont capables de réaliser de petites productions de manière autonome et sans équipe. Pour les projets multimédias plus importants, ils/elles font partie d'une équipe, coordonnent l'ensemble du processus et font appel à des spécialistes externes si nécessaire. Ils/elles sont sollicités/es dès que le briefing est disponible; la livraison des fichiers prêts à être diffusés marque la fin du processus. Entretemps, les Multimedia Content Creators sont responsables de tous les processus nécessaires dans les domaines du développement de projet, de la planification de la production, de la production et de la post-production.

Organe responsable

Les organisations du monde du travail suivantes constituent l'organe responsable:

- Swissfilm Association
- ICT-Formation professionnelle Suisse

Admission

Sont admis/es à l'examen les candidats/es qui:

- a) possèdent un certificat fédéral de capacité dans le domaine professionnel ou une qualification équivalente et justifient d'au moins deux ans d'expérience professionnelle dans le secteur créatif (communication, publicité, médias, télévision, cinéma, marketing, design, graphisme, animation, internet, etc.);
- ou
- b) possèdent un certificat fédéral de capacité, un certificat de maturité ou une qualification équivalente et justifient d'au moins trois ans d'expérience professionnelle dans le secteur créatif (communication, publicité, médias, télévision, cinéma, marketing, design, graphisme, animation, internet, etc.).

Examen

L'examen est organisé selon les épreuves suivantes: 1) concept et planification (document PPM) (écrit, établi préalablement), 2) production et post-production (produits multimédias) (pratique, établi préalablement), 3) présentation et entretien professionnel (document PPM) (oral), 4) présentation et entretien professionnel (produits multimédias) (oral).

Titre

Les titulaires du brevet sont autorisés/es à porter le titre protégé de:

- Multimedia Content Creator avec brevet fédéral
- Multimedia Content Creator mit eidgenössischem Fachausweis
- Multimedia Content Creator con attestato professionale federale

La traduction anglaise recommandée est:

- Multimedia Content Creator, Federal Diploma of Higher Education

Pour en savoir plus

Swissfilm Association

www.swissfilm.org

ICT-Formation professionnelle Suisse

www.ict-formationprofessionnelle.ch